



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 6 décembre 2016

Délibération n° 2016-72

Date de la convocation : 29/11/2016

Date de la publication : 07/12/2016

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Anna MECA, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Olivier ESCOT-SEP, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Conseillers Municipaux.

ABSENTS : Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Pascale MAZOUAT (pouvoir à Jocelyne JOANDET), Suzan DUCASSE (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Olivier ESCOT-SEP (pouvoir à Daniel RIVIERE), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Sylvain RULL).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

Budget Communal : Décision modificative N°3

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu le budget Communal 2016,

L'exécution du budget de la Commune 2016 nécessite un réajustement de certaines prévisions budgétaires.

Il est proposé d'approuver la délibération modificative de crédits n° 3 ci-dessous :

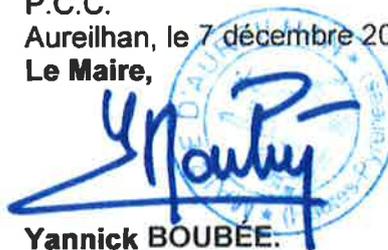
Section d'investissement

Dépenses d'investissement

	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	
Opération 104 – BATIMENTS -2313 Immobilisations corporelles en cours - constructions		- 40 000 €	
Opération 104 – sous mandat -4581 Dépenses	+ 40 000 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser la décision modificative n°3 ci-dessus.

P.C.C.
Aureilhan, le 7 décembre 2016.
Le Maire,



Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 6 décembre 2016

Délibération n° 2016-73

Date de la convocation : 29/11/2016

Date de la publication : 07/12/2016

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Anna MECA, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Olivier ESCOT-SEP, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Conseillers Municipaux.

ABSENTS : Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Pascale MAZOUAT (pouvoir à Jocelyne JOANDET), Suzan DUCASSE (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Olivier ESCOT-SEP (pouvoir à Daniel RIVIERE), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Sylvain RULL).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

**Autorisation de mandatement des investissements 2017 avant le vote
du budget**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 1612-1,

Vu le budget principal 2016, et les délibérations modificatives,

Considérant qu'il est possible, avec l'autorisation du Conseil Municipal, jusqu'à l'adoption du budget d'engager, de régler des dépenses d'investissement en début d'année 2017, avant le vote du Budget Primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 23 voix pour et 4 abstentions (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde) décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2017 dans la limite du quart du montant de la somme inscrite au budget de l'année précédente (2016), dans les conditions suivantes :

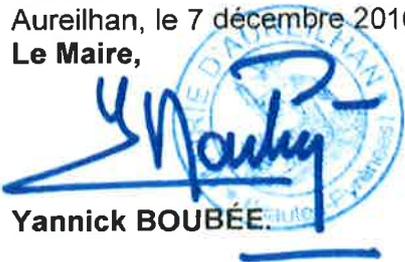
- Montant budgétisé dépenses d'investissement 2016 (hors remboursement d'emprunts) : 2 500 612 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur maximum de 625 153 € (= 25% x 2 500 612 €) et de répartir les crédits comme suit :

dépenses	Avances budget 2017
Opération 102- acquisitions	
Chapitre 21	120 000 €
Opération 103- Extension Cimetière	
Chapitre 21	5 000 €
Opération 104- bâtiments communaux	
Chapitre 23	300 000 €
Opération 105- complexe sportif	
Chapitre 23	10 000 €
Opération 106- voirie-aménagements urbains	
Chapitre 23	175 000 €
Opération 107- voirie rurale	
Chapitre 23	0 €
Opération 108- éclairage public	
Chapitre 20	15 000 €
Total	625 000 €

- D'inscrire ces dépenses au budget 2017 lors de son adoption.

P.C.C.
Aureilhan, le 7 décembre 2016.
Le Maire,



Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 6 décembre 2016

Délibération n° 2016-74

Date de la convocation : 29/11/2016

Date de la publication : 07/12/2016

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Anna MECA, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Olivier ESCOT-SEP, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Conseillers Municipaux.

ABSENTS : Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Pascale MAZOUAT (pouvoir à Jocelyne JOANDET), Suzan DUCASSE (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Olivier ESCOT-SEP (pouvoir à Daniel RIVIERE), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Sylvain RULL).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

Tarifs municipaux 2017

Monsieur ZYTYNSKI, Maire-Adjoint, propose au Conseil Municipal d'établir les montants des tarifs publics 2017 comme indiqué dans le tableau récapitulatif joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'établir les tarifs publics 2017 comme précisé en annexe.

P.C.C.
Aureilhan, le 7 décembre 2016.
Le Maire,

Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 6 décembre 2016

Délibération n° 2016-75

Date de la convocation : 29/11/2016
Date de la publication : 07/12/2016

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoint, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Anna MECA, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Olivier ESCOT-SEP, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Conseillers Municipaux.

ABSENTS : Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Pascale MAZOUAT (pouvoir à Jocelyne JOANDET), Suzan DUCASSE (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Olivier ESCOT-SEP (pouvoir à Daniel RIVIERE), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Sylvain RULL).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

Tarif de location à la zone artisanale communale de l'Adour

Monsieur Christian ZYTYNSKI, Maire-Adjoint, expose que les baux de la zone artisanale communale de l'Adour font l'objet d'une révision triennale qui doit prendre effet au 1^{er} janvier 2017, basée sur l'indice des loyers commerciaux.

Monsieur Christian ZYTYNSKI propose au Conseil Municipal de fixer le nouveau tarif de location de la zone artisanale communale à 1,62 euros le m² à compter du 1^{er} janvier 2017 selon le calcul suivant :

$$1,62 \text{ € (tarif actuel)} \times \frac{108,40 \text{ ILC } 2^{\text{ème}} \text{ trimestre } 2016}{108,50 \text{ ILC } 2^{\text{ème}} \text{ trimestre } 2013}$$

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le tarif de location à la zone artisanale communale de l'Adour à 1,62 euros à compter du 1^{er} janvier 2017. Ce tarif s'appliquera au fur et à mesure de la révision des baux de location.

P.C.C.
Aureilhan, le 7 décembre 2016.
Le Maire,

Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 6 décembre 2016

Délibération n° 2016-76

Date de la convocation : 29/11/2016

Date de la publication : 07/12/2016

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoint, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Anna MECA, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Olivier ESCOT-SEP, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Conseillers Municipaux.

ABSENTS : Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Pascale MAZOUAT (pouvoir à Jocelyne JOANDET), Suzan DUCASSE (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Olivier ESCOT-SEP (pouvoir à Daniel RIVIERE), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Sylvain RULL).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

**Signature de la convention d'objectifs et de financement relative au
Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales des
Hautes-Pyrénées**

Monsieur Christian ZYTYNSKI, Maire-Adjoint, rappelle que le précédent Contrat Enfance Jeunesse conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Pyrénées portant sur la période 2012-2015 est arrivé à échéance. Il précise qu'une nouvelle Convention d'objectifs et de financement doit être signée pour une durée de 4 ans, sur les années 2016 à 2019.

Cette convention concerne les actions de l'Accueil de Loisirs sans hébergement pour les 3-12 ans (ALSH) et de l'Accueil de Loisirs associé à l'école (ALAE) pour les élèves des écoles primaires mise en place dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

La Caisse d'Allocations familiales des Hautes-Pyrénées attribue à la Commune une prestation de service d'un montant de :

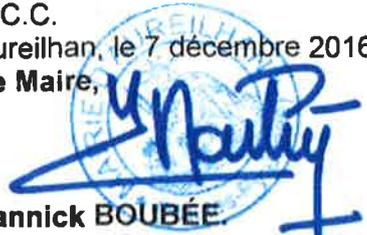
- 86 885,26 € pour 2016
- 88 252,78 € pour 2017
- 89 620,30 € pour 2018
- 90 987,82 € pour 2019

Soit un montant total de 355 746,16 € pour la période de 4 ans.

Monsieur Christian ZYTYNSKI demande au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette Convention d'objectifs et de financement relative aux actions organisées dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Pyrénées, ainsi que toutes pièces nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette Convention d'objectifs et de financement relative aux actions organisées dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Pyrénées ainsi que toutes pièces nécessaires.

P.C.C.
Aureilhan, le 7 décembre 2016.
Le Maire,


Yannick BOUBÉE